

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

Le village - 04290 SALIGNAC
Tél.04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le

ID : 004-200071033-20210117-DP01_2021-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°01/2021

**OBJET : Recrutement en contrat d'accroissement
temporaire d'activités**

--- Le Président de la Communauté de Communes «Jabron-Lure-Vançon-Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Juillet 2020 portant délégations au Président,

Considérant que le bon déroulement du service nécessite de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

DECIDE :

ARTICLE 1: De recruter Mme Juliette MOYON, née le 27.01.1997 à GAP, , en qualité d'adjoint d'animation, pour la période du 18 Janvier 2021 jusqu'au 9 Mai 2021 inclus.

ARTICLE 2 : L'intéressée percevra la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation en vigueur.

ARTICLE 3: Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes Haute Provence

Fait à SALIGNAC, le 17 janvier 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

R.AVINENS

